Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2015/3033(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le soutien au processus de paix en Colombie Sujet 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises Zone géographique Colombie		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

19/01/2016	Débat en plénière		
20/01/2016	Résultat du vote au parlement		
20/01/2016	Décision du Parlement	T8-0016/2016	Résumé
20/01/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/3033(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B8-0061/2016	12/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0041/2016	13/01/2016	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0041/2016	13/01/2016		
Proposition de résolution		B8-0053/2016	14/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0054/2016	14/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0055/2016	14/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0062/2016	14/01/2016	EP	

Proposition de résolution		B8-0042/2016	19/01/2016	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0016/2016	20/01/2016	EP	Résumé

Résolution sur le soutien au processus de paix en Colombie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le soutien au processus de paix en Colombie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle qu'il existe entre l'Union européenne et la Colombie un cadre de coopération politique, économique et commerciale étroit créé par le mémorandum d'accord de novembre 2009 et l'accord commercial entre la Colombie et le Pérou, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part.

Le Parlement indique que la table de négociations entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) instaurée à La Havane (Cuba) en 2012 a concrétisé le souhait du peuple colombien de vivre en paix. Il prend acte des accords obtenus entre le gouvernement colombien et les FARC en faveur de la paix en Colombie et y apporte son soutien. Cet accord entend prévoir une réforme rurale intégrale, la participation politique et l'ouverture démocratique pour bâtir la paix, la solution au problème des drogues illicites et la création d'une juridiction spéciale pour la paix.

Pour la paix en Colombie : les députés appellent l'Armée de libération nationale (ELN) à s'engager fermement en faveur de la paix en Colombie, et l'exhorte à entamer avec le gouvernement colombien des négociations parallèles susceptibles de se dérouler dans des conditions semblables. Ils souhaitent que les négociations aboutissent au plus vite de sorte qu'elles marquent la fin définitive du conflit et que toutes les forces politiques et l'ensemble de la société colombiennes contribuent de façon positive à la fin de la violence.

Le Parlement accueille avec satisfaction la décision du 1er octobre 2015 de Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de nommer Eamon Gilmore, ancien vice-premier ministre et ancien ministre des affaires étrangères et du commerce d'Irlande, envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix en Colombie. Il affirme une nouvelle fois sa volonté d'apporter toute l'aide possible pour soutenir l'application de l'accord de paix définitif et, pour ce faire, invite une fois de plus les États membres de l'UE à créer un fonds fiduciaire destiné à accompagner la phase post-conflit .

Lutter contre les inégalités : les députés soulignent qu'il importe que l'instauration de la paix s'accompagne d'un véritable effort de lutte contre les inégalités et la pauvreté, prévoyant notamment des solutions justes pour les personnes et les communautés ayant dû quitter leurs terres, l'accès à un travail décent et la reconnaissance des droits sociaux et du travail. Ils notent avec satisfaction l'exclusion de toute possibilité d'amnistie ou de grâce pour les crimes contre l'humanité, le génocide et les graves crimes de guerre et violations des droits de l'homme. Ils jugent indispensable que les peines infligées aux auteurs des crimes concourent à l'objectif de dédommagement des victimes et à la réconciliation sociale et politique.

Lutter contre la violence : les députés relèvent les efforts déployés par les institutions colombiennes pour faire avancer la garantie intégrale et permanente des droits de l'homme, et appellent à l'éradication complète de la sous-culture de la violence dans un pays qui a vu, en cinquante années de conflit, des recours à des solutions extrajudiciaires et des comportements non conformes à l'état de droit et au respect des droits de l'homme de la part de certaines institutions.

Les députés se réjouissent au passage de l'annonce récente faite par les FARC de l'arrêt de leur formation militaire afin de se consacrer à la formation politique et culturelle dans le cadre du processus visant à mettre fin au conflit armé.

Enfin, les députés recommandent à sa délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine et à sa délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine d'assurer le suivi et l'éventuel accompagnement des accords de paix.